ENERGIE - L'ENVOLÉE DES PRIX

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Energie, eau, assainissement, déchets
Tags: Actualités, Conseils

Nous constatons mois après mois une envolée des cours du gaz et une augmentation très importante de l'électricité. Cette évolution n'est pas réellement perçue dans la gestion des ressources des consommateurs du fait du bouclier tarifaire en vigueur jusqu'au 31/12/2022. Mais celui-ci aura une fin. Le gouvernement l'a clairement indiqué en précisant qu'il pourrait être modifié pour tenir compte des revenus des consommateurs.
Nous publions un article : https://www.lepoint.fr/economie/energie-des-aides-ciblees-apres-la-fin-du-bouclier-tarifaire-10-07-2022-2482759_28.php

Les prix sont fixés par la Commission de Régulation de l'Energie.

Le gaz

Nous publions le communiqué sur l'évolution du prix du gaz au 1er septembre 2022 :

https://www.cre.fr/Actualites/publication-des-baremes-applicables-pour-les-tarifs-reglementes-de-vente-de-gaz-naturel-septembre-2022

Vous trouverez ci-dessous un extrait qui donne une idée de la situation :

Afin d'assurer la transparence nécessaire aux acteurs du marché, ces textes prévoient que la CRE publie aussi les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule définie par l'arrêté du 29 juin 2022. L'application de cette formule tarifaire aurait entraîné, par rapport au barème théorique d'août 2022, une augmentation moyenne au 1er septembre 2022 de 28,40 % HT, soit 26,80 % TTC. Le niveau

moyen des tarifs réglementés de vente au 1er septembre 2022, aurait été supérieur de 116,50 % HT, soit 105,10 % TTC par rapport au niveau en vigueur fixé au 1er octobre 2021.

En un an, le prix a doublé !!! La hausse était de 68 % au 1er out 2022 !!!

L'article que nous publions ci-dessous donne une idée de la situation...
https://www.kelwatt.fr/guide/facture/bouclier-tarifaire

Se chauffer au gaz va devenir un luxe... Nous ignorons ce qui va réellement se passer au 1er janvier

L'électricité

La hausse de 44 % HT au 1er février a été limité à 4%...

La CRE a proposé une hausse de 3.89 % au 1er aout qui a été refusée.

https://www.cre.fr/Actualites/proposition-d-evolution-des-tarifs-reglementes-de-vente-d-electricite-au-1er-aout-2022

Les tarifs sont bloqués de par le bouclier tarifaire jusqu'au 1er février 2023.

Comme vous le voyez, l'année 2023 est l'année de tous les dangers...

Mais il sera très difficile de les éviter. Comment se passer d'énergie dans notre société qui augmente encore la consommation électrique....

Nous vous conseillons un usage modéré de tous ces appareils car vous allez payer très cher leur utilisation.

Pour mémoire le médiateur de l'énergie met à disposition des consommateurs un outil qui permet de voir les offres des différents fournisseurs.

https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier

ATTENTION !

IBERDROLA se retire du marché. Un article est en ligne :

http://adcfrance.fr/energie-eau-assainissement-dechets/iberdrola-la-fin-des-contrats/